

Décision

Générale

colonial

Décision n° 637 du 29 mai 1963 :

n° 637

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 mai 1963

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1963

Date du numéro
31 mai 1963

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de l'enfant Nedelec Véronique, décédée à Djibouti le 6 décembre 1961 et se trouvant actuellement au dépositaire de cette ville, seront transférés au cimetière d'Agen (Lot-et-Garonne). Les dépenses occasionnées par ce transfert seront à la charge du Budget de l'Etat (Budget des Armées – Affaires Outre-Mer, chapitre 32-93 – Transport de personnel et déplacement – art. 1er).